

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

SESSION ORDINAIRE DE 1955-1956

Service des Commissions.

BULLETIN DES COMMISSIONS

AFFAIRES ÉCONOMIQUES,
DOUANES ET CONVENTIONS COMMERCIALES

Mercredi 29 février 1956. — *Présidence de M. Rochereau, président.* — La commission a poursuivi l'examen du projet de loi (n° 331, année 1955), adopté par l'Assemblée Nationale, portant approbation du deuxième plan de modernisation et d'équipement.

La discussion a porté sur l'examen du tome I^{er} du rapport de M. Rochereau, qui se présente de la façon suivante :

Dans une introduction, le rapporteur a traité de la forme et du contenu du projet de loi précité, de la structure du plan, de ses objectifs et des actions de base qu'il préconise.

Dans un chapitre premier, sous le vocable général « Les données fondamentales de l'économie française », sont exposés l'évolution de la situation démographique, la centralisation industrielle et les problèmes d'expansion économique.

Un chapitre II aborde la nécessité, pour l'établissement d'un plan, de l'existence d'une information économique exacte, sous la rubrique « Plan et science économique ».

Le chapitre III indique comment le plan s'insère dans la structure économique française, à la fois comme cadre des investissements et comme instrument d'orientation de l'économie.

Le chapitre IV rappelle quels résultats ont, d'ores et déjà, été obtenus au regard des objectifs généraux du deuxième plan et le chapitre V traite des perspectives de l'économie française.

Une discussion s'est instaurée à laquelle ont participé notamment MM. André, Blondelle, de Villoutreys et le président.

La commission a adopté le premier tome du rapport de M. Rochereau.

Le rapporteur a indiqué qu'il soumettrait à la commission mercredi prochain la deuxième partie de son rapport qui portera :

1° Sur l'évolution démographique et ses conséquences, d'une part, sur la composition de la population active et sur l'équilibre de l'emploi et, d'autre part, sur l'équipement scolaire et universitaire ;

2° Sur les problèmes de commerce extérieur et l'évolution de la balance des paiements ;

3° Sur l'équilibre monétaire ;

4° Sur les moyens d'exécution du plan : les réformes proposées par le commissariat général au Plan, les réformes effectuées.

Dans ce deuxième tome, M. Rochereau fera, en outre, la synthèse des conclusions des commissions saisies pour avis.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Jeudi 1^{er} mars 1956. — *Présidence de M. Marcel Plaisant, président.* — La commission a entendu un large exposé de M. Christian Pineau, Ministre des Affaires étrangères, sur l'ensemble

des problèmes qui se posent actuellement à la diplomatie française.

Répondant au questionnaire préparé par M. Marcel Plaisant, le Ministre a indiqué que, dans la déclaration commune faite au nom du Maroc et de la France, il ne saurait être question d'abroger le traité de Fez, mais qu'il peut être constaté que le traité est dépassé à l'heure actuelle. Les circonstances présentes permettent d'envisager la création d'une armée marocaine composée d'éléments autochtones sous le commandement unique français.

A la déclaration commune serait jointe une déclaration du Gouvernement français pour faire ressortir que le vote de la ratification des conventions par le Parlement français mettra le point final aux négociations.

En ce qui concerne la Tunisie, le Ministre s'est montré très réservé sur la modification éventuelle des conventions. Les négociations étant à peine ouvertes, les problèmes de représentation diplomatique n'ont pas encore fait l'objet d'un examen au fond.

M. Christian Pineau a tenu à répondre aux questions pressantes qui lui avaient été adressées sur l'action diplomatique au Caire et à Tripoli. Si des armes anglaises venant d'Egypte ont été relevées, elles proviennent de dépôts dans lesquels elles ont été volées.

En ce qui concerne les écoles militaires et les centres de préparation, le Gouvernement du Caire a déclaré que ces écoles étaient ouvertes à tous, sans qu'il puisse contrôler la destination des élèves. Tous les problèmes qui touchent au trafic des armes sont, bien entendu, l'objet d'une vigilance attentive de la part du Gouvernement.

Le Ministre a renouvelé ses réserves sur les conséquences du Pacte de Bagdad et rappelé la position prudente de la France.

Si l'ordre du jour de la Conférence de Karachi n'est, sans doute, pas susceptible de conduire à des résultats immédiats, cette réunion internationale importante offrira au Ministre d'utiles occasions de contact et, notamment, avec M. Foster Dulles et M. Selwyn Lloyd, sur les problèmes d'Extrême-Orient.

A cette occasion, M. Christian Pineau a tenu à déclarer devant la commission qu'il a foi, par principe, dans la vertu des conférences internationales en soi, car elles procurent des facultés de rapprochement et elles facilitent la recherche de solutions amiables.

Le Ministre des Affaires étrangères a ensuite souligné, pour la Sarre, la fermeté de la position juridique française.

En tenant compte de la réalité, il faut régler avec les Allemands, la canalisation de la Moselle, le sort de la Warndt et la participation française dans la gestion des mines de la Sarre : mais, surtout, le mode de règlement de la Sarre doit être une préface à l'amélioration durable des rapports franco-allemands.

En ce qui concerne le marché commun, qui a été évoqué à la Conférence de Bruxelles, le Ministre s'est référé, d'une façon favorable, au rapport qui doit être déposé par M. Spaak.

Quoique les projets sur l'Euratom ne révèlent pas un degré suffisamment avancé, il convient de retenir le principe de la mise en commun des matières fissiles et du contrôle de l'énergie atomique.

M. Christian Pineau s'est montré favorable à la constitution d'un organisme qui contrôlerait les entreprises atomiques et rechercherait l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

Mais le Ministre a tenu à insister sur le désarmement général dans le plan duquel viennent s'inscrire les autres initiatives ; il a répété, à ce sujet, que la France entend aller aussi loin que possible dans le domaine du contrôle consécutif au désarmement et, au besoin, contemporain.

Evoquant l'attitude vis-à-vis de l'Est et les espérances que pourrait laisser naître la détente, M. Christian Pineau a affirmé que, dans le respect absolu de nos alliances, il conduira la politique étrangère française en toute indépendance à l'égard de tous.

De nombreuses questions ont été posées par MM. Gabriel Puaux, Colonna, Léo Hamon, Georges Pernot, Ernest Pezet, Portmann, Maroger, Léonetti et Berthoin, auxquelles le Ministre a répondu en confirmant les positions de son exposé.

AGRICULTURE

Mercredi 29 février 1956. — *Présidence de M. Etienne Restat, président.* — La commission a désigné M. de Pontbriand comme rapporteur des propositions de loi :

— (n° 261, session 1955-1956), de M. Blondelle, tendant à modifier les articles 811 et 845 du Code rural ;

— (n° 283, session 1955-1956), de M. Blondelle, tendant à modifier les articles 812 et 861 du Code rural.

La proposition de résolution (n° 282, session 1955-1956), de M. Suran, tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures indispensables pour permettre aux exploitants agricoles et aux collectivités locales des régions du sud-ouest et des Pyrénées ravagées par le froid, comme bien des régions de France, de faire face à la fois à leurs besoins immédiats et à ceux de leur rééquipement, a été jointe aux autres propositions de résolution relatives aux calamités agricoles qui doivent faire l'objet d'un rapport conjoint de MM. Brettes et de Raincourt.

M. de Pontbriand, rapporteur de la proposition de loi (n° 207, session 1955-1956), adoptée par l'Assemblée Nationale, modifiant les articles 410 et 431 du Code rural relatifs à la pêche à la ligne, a présenté les grandes lignes de son rapport ; après une courte discussion, il a été décidé de demander au fonctionnaire des Eaux et Forêts compétent en matière de pêche à la ligne, de venir devant la commission lors d'une prochaine séance.

Enfin, un débat s'est instauré sur l'opportunité de faire inscrire à l'ordre du jour des débats du Conseil de la République la proposition de loi (n° 368, année 1955), adoptée par l'Assemblée Nationale, relative à la formation professionnelle et à la vulgarisation agricoles. Devant les difficultés rencontrées pour parvenir au vote de ce texte avant la fin du délai constitutionnel, la commission à l'unanimité des 10 votants (10 commissaires s'étant abstenus) a adopté une proposition de M. de Pontbriand tendant à demander à l'Assemblée Nationale une prolongation de délai de trois mois.

DÉFENSE NATIONALE

Mercredi 29 février 1956. — *Présidence de M. Rotinat, président.* — La commission a entendu un exposé de M. Bourguès-Maunoury, Ministre de la Défense nationale et des Forces armées.

Le ministre a indiqué que les effectifs engagés en Afrique du Nord s'élèvent à 340.000 hommes, mais que, sur ce total, une partie seulement des troupes est vraiment entraînée.

Il a fait état de la difficulté majeure que représente pour nous l'adaptation de l'armée à sa nouvelle mission et indiqué que des cours spéciaux avaient été créés pour former les cadres destinés à être envoyés en Afrique du Nord.

Le ministre a souligné la rapidité avec laquelle la situation a évolué en Algérie où la rébellion s'est étendue, depuis un an, des monts de l'Aurès à une grande partie des régions montagneuses.

Il a mis l'accent sur l'intérêt primordial de la valorisation de nos troupes plus urgente à ses yeux que l'augmentation des effectifs.

Répondant, ensuite, à différentes questions posées par MM. Henri Barré, Le Sassiier-Boisauné, de Montullé, Marcel Boulangé, Michelet, le Général Béthouart, Rolland et de Maupeou, le ministre a indiqué, notamment, que les pouvoirs spéciaux demandés par le Gouvernement permettront au ministre résidant d'établir l'état d'urgence et même l'état de siège.

Il a précisé, d'autre part, qu'il faisait tous ses efforts pour doter nos forces en hélicoptères et en avions lents, en passant des commandes aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne et en poussant la fabrication française.

Le ministre s'est engagé, enfin, à prendre en considération la situation matérielle des cadres chargés de famille afin d'assurer la possibilité de résoudre le difficile problème du logement.

En terminant, le président a souligné la crise très grande que subit notre armée, en raison des échecs qu'elle a connus, et proclamé la nécessité urgente de mettre tout en œuvre pour relever le moral de nos troupes et améliorer leur situation, tout en combattant vigoureusement la propagande antifrançaise qui se développe à l'intérieur même de notre pays.

A l'issue de l'audition du ministre, la commission a désigné :

— M. Parisot, comme rapporteur du projet de loi (n° 170, session de 1955-1956) adopté par l'Assemblée Nationale, relatif à la situation des personnes appelées sous les drapeaux en exécution d'engagements pour la durée de la guerre ;

— M. Piales, comme rapporteur de la proposition de loi (n° 169, session de 1955-1956) adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à compléter l'article 58 de la loi du 31 mars 1928 sur le recrutement de l'armée ;

— M. Borgeaud, comme rapporteur du projet de loi (n° 202, session de 1955-1956) adopté par l'Assemblée Nationale, portant déclassement d'une partie de la zone des fortifications de la place de Cherchell (Algérie).

ÉDUCATION NATIONALE, BEAUX-ARTS, SPORTS, JEUNESSE ET LOISIRS

Mercredi 29 février 1956. — *Présidence de M. Canivez, président.* — La commission a entendu le rapport de M. Bertaud sur la proposition de résolution (n° 214, session 1955-1956) de M. Léo Hamon, tendant à inviter le Gouvernement à organiser et à généraliser l'enseignement du Code de la route.

L'orateur a rappelé qu'en 1950 le Conseil de la République avait déjà adopté une proposition de résolution de M. Schwartz ayant même objet et qui n'avait été suivie d'aucun effet.

En conséquence, il a demandé à ses collègues s'il ne serait pas plus judicieux de transformer la résolution en proposition de loi.

La commission unanime a approuvé cette suggestion.

Elle a ensuite désigné MM. Portmann et Quenum comme membres de la mission d'information à Dakar.

Enfin, la commission a procédé à un échange de vues sur les difficultés rencontrées au sujet du projet de construction et d'ouverture d'un lycée à Vincennes.

FAMILLE, POPULATION ET SANTÉ PUBLIQUE

Mercredi 29 février 1956. — *Présidence de M. Varlot, vice-président.* — La commission a approuvé le rapport pour avis présenté par M. Plait sur le projet de loi (n° 331, année 1955) portant approbation du 2^e Plan de modernisation et d'équipement.

Elle a ensuite désigné M. Jean Fournier comme membre de la mission d'information à Dakar.

FINANCES

Mercredi 29 février 1956. — *Présidence de M. Maroger, vice-président.* — La commission a entendu la suite de l'exposé du rapporteur général sur les chiffres caractéristiques de la construction de logements. 300.000 logements doivent être construits chaque année. Pour faire face à ces besoins, il apparaît indispensable au rapporteur général de recourir à une rationalisation de la construction, grâce à des méthodes modernes d'industrialisation qui ont déjà fait leurs preuves dans certains pays étrangers.

La commission a examiné, en 6^e lecture, le projet de décret déterminant le mode de présentation du budget de l'Etat. Après avoir rappelé l'état de la procédure, le rapporteur général a souligné les points sur lesquels subsiste le désaccord et, en particulier, l'article 69 précisant la nomenclature comptable et les cadres normalisés du budget.

Ensuite, la commission a examiné à nouveau le projet de loi (n^o 146, session 1955-1956) adopté par l'Assemblée Nationale, instituant un fonds national de la vieillesse. Après les interventions de MM. Coudé du Foresto, Laffargue, Berthoin, Debû-Bridel, Chapalain, Waldeck L'Huillier et Fillon, M. Armengaud rapporteur pour avis, a proposé le mode de financement suivant de l'augmentation des allocations vieillesse prévue par le projet :

1^o Taxation de la publicité :

a) taxation de l'affichage non permanent au taux de 100 francs le mètre carré pour les surfaces comprises entre 1 et 2 mètres carrés ; 500 francs le mètre carré pour les surfaces supérieures ;

b) taxation à 3.000 francs le mètre carré des affiches rou-tières ;

c) taxation à 6.000 francs le mètre carré des affiches lumineuses.

2^o Taxation supplémentaire du supercarburant à raison de 2 fr. 50 le litre.

3^o Prélèvement sur le montant de la marge de raffinage.

La commission a adopté la proposition de M. Armengaud.

Jeudi 1^{er} mars 1956. — *Présidence de M. Jacques Masteau, vice-président.* — La commission a poursuivi l'examen, en 6^e lecture, du projet de décret déterminant le mode de présentation du budget de l'Etat. Elle a étudié en particulier le principe de l'article 63 *bis* : application du budget par décret à l'expiration d'un certain délai. Elle a décidé, sur les interventions de MM. Pelenc, rapporteur général, Debû-Bridel, Berthoin, Maroger et Primet, de maintenir à cet égard la position qu'elle avait prise lors de la 5^e lecture et tendant à disjoindre l'article 63 *bis*.

FRANCE D'OUTRE-MER

Jeudi 1^{er} mars 1956. — *Présidence de M. François Schleiter, président.* — La commission a tout d'abord désigné MM. Aubé et Riviérez pour faire partie du Conseil supérieur du Travail, institué auprès du Ministère de la France d'Outre-Mer, et M. de Lachomette comme membre de la commission de coordination de la recherche scientifique.

MM. Chamaulte et Castellani ont été nommés respectivement membres titulaire et suppléant de la commission de coordination pour l'examen des problèmes intéressant les affaires d'Indochine.

M. Castellani a été, d'autre part, désigné pour faire partie d'une mission d'enquête chargée de visiter les installations de l'Ecole préparatoire de médecine de Dakar.

Enfin, la commission a discuté le rapport pour avis présenté par M. Luc Durand-Réville sur le projet de loi (n^o 331, année 1955), adopté par l'Assemblée Nationale, portant approbation du 2^e Plan de modernisation et d'équipement.

Après un échange de vues auquel ont participé notamment, outre le rapporteur, MM. Castellani, Riviérez, Gondjout et Cerneau, et qui a porté principalement sur les points suivants : Franc C. F. A., investissements, enseignement, les conclusions favorables au projet de loi ont été définitivement adoptées.

INTÉRIEUR
(ADMINISTRATION GÉNÉRALE,
DÉPARTEMENTALE ET COMMUNALE, ALGÉRIE)

Mardi 28 février 1956. — *Présidence de M. Verdeille, vice-président.* — La commission a examiné la proposition de résolution (n° 294, session 1955-1956) de M. André Cornu, tendant à inviter le Gouvernement à faire connaître les suites qu'il compte donner à la scandaleuse manifestation du Palais de la Mutualité, le 23 février à Paris, organisée par un comité anticolonialiste, à l'issue de laquelle le drapeau des fellaghas algériens a été brandi et acclamé, sans que les forces de l'ordre soient intervenues.

M. Primet ayant fait observer que la commission n'était, à son avis, pas en nombre pour délibérer, le président a fait constater, par un vote à main levée, qu'il n'y avait pas lieu d'appliquer les dispositions du 3^e alinéa de l'article 29 du Règlement relatives au quorum.

M. André Cornu ayant demandé la discussion immédiate de sa proposition de résolution, sa suggestion a été adoptée par 8 voix contre 2.

L'ensemble de la proposition de résolution, légèrement modifiée, a été adopté par 7 voix contre 2 et 1 abstention.

M. André Cornu a été nommé rapporteur de son texte.

Jeudi 1^{er} mars 1956. — *Présidence de M. Bonnefous, président.* — La commission a adopté le rapport de M. Soldani sur le projet de loi (n° 155, session 1955-1956), adopté par l'Assemblée Nationale, tendant : 1^o à rendre applicable aux personnels des cadres algériens la loi n° 51-1124 du 26 septembre 1951 modifiée, instituant des bonifications d'ancienneté pour des personnes ayant pris une part active et continue à la Résistance, et prévoyant des dérogations temporaires aux règles de recrutement et d'avancement dans les emplois publics ; 2^o à reconnaître aux anciens membres de la Résistance active et continue, recrutés, nommés ou titularisés dans des emplois administratifs, la qualité d'agents issus du recrutement normal et à réparer les injustices commises à leur égard.

Le texte de l'Assemblée Nationale a été adopté sans modification.

M. Nayrou a été nommé rapporteur de la proposition de résolution (n° 275, session 1955-1956) de M. Raybaud, tendant à inviter le Gouvernement à instituer la prise en charge par l'Etat des indemnités représentatives de logement servies aux instituteurs et institutrices des écoles primaires publiques, et actuellement supportées par les communes.

La commission a ensuite terminé l'examen du rapport de M. Deutschmann sur la refonte du Titre II, chapitre premier de la loi municipale du 5 avril 1884.

La commission a, en définitive, décidé que, dans toutes les communes de France, l'élection des membres du Conseil municipal aurait lieu au scrutin de liste majoritaire.

L'ensemble de la proposition de loi a été adopté à main levée.

JUSTICE ET LÉGISLATION CIVILE, CRIMINELLE ET COMMERCIALE

Jeudi 1^{er} mars 1956. — *Présidence de M. Georges Pernot, président.* — La commission a poursuivi l'examen du projet de loi (n° 544, année 1955) portant institution d'un Code de procédure pénale.

Elle a entendu un exposé du rapporteur, M. Gaston Charlet, sur les dispositions de ce texte concernant la police judiciaire (art. 1^{er} à 27).

Ces dispositions ont été approuvées, sous réserve de quelques modifications et adjonctions.

MARINE ET PÊCHES

Mercredi 29 février 1956. — *Présidence de M. Roger Lachèvre, président.* — La commission a commencé la discussion du rapport de M. Symphor sur le projet de loi (n° 201, session 1955-1956), adopté avec modifications par l'Assemblée Nationale, portant modifications de la loi du 23 février 1941 concernant la percep-

tion de taxes locales de péages dans les ports maritimes de commerce.

Elle a, ensuite, adopté le rapport pour avis de M. Lachèvre sur le projet de loi (n° 331, année 1955), adopté par l'Assemblée Nationale, portant approbation du 2^e Plan de modernisation et d'équipement, après des interventions de MM. Abel-Durand, Symphor, Trellu, Claireaux, de Rocca Serra et Jézéquel, portant sur les constructions navales, les pêches maritimes, les liaisons maritimes Métropole-Corse et le petit cabotage.

MOYENS DE COMMUNICATION, TRANSPORTS ET TOURISME

Jeudi 1^{er} mars 1956. — *Présidence de M. Jean Bertaud, président.* — La commission a examiné à nouveau le texte du projet de loi (n° 146, session 1955-1956), instituant un fonds national de la vieillesse. Le rapporteur pour avis, M. Bouquerel, après avoir donné connaissance à ses collègues des modifications apportées par M. Armengaud au texte de l'Assemblée Nationale (augmentation de la taxe sur le supercarburant et institution d'une taxe d'affichage sur la publicité), a demandé que soit maintenue la position précédemment adoptée.

En conséquence, il a été décidé qu'un amendement à l'article 9 serait déposé en séance publique.

La commission a entendu ensuite M. Auguste Pinton, Secrétaire d'Etat aux Travaux publics, aux Transports et au Tourisme.

Le ministre a répondu tout d'abord à un certain nombre de questions qui lui avaient été posées par MM. Jean Bertaud, de Menditte, Aubert, Bouquerel, Julien Brunhes et Lodéon.

C'est ainsi qu'il a successivement évoqué l'électrification de la ligne de la S. N. C. F. desservant la banlieue Est, la réduction à deux « classes » des compartiments de voyageurs, le programme routier, l'achèvement du canal du Nord, la sécurité aérienne, le tourisme aux Antilles et les incidences de l'allongement des congés payés.

Il a indiqué quelques-unes des solutions susceptibles de remédier à la situation financière très préoccupante de la R. A. T. P.

En ce qui concerne les routes, le ministre, après avoir rappelé que les dépenses d'entretien (qui se montaient déjà à un milliard en 1939) sont, depuis plusieurs années, nettement insuffisantes, a déclaré qu'il s'efforcerait d'obtenir que les promesses faites par la Direction du budget pour 1956 (un supplément de 1.800 millions) soient fermement tenues.

M. Pinton a donné des précisions sur les grandes lignes du plan de modernisation des routes pour les années 1957-1961, portant notamment sur la création d'un réseau d'autoroutes de 1.800 kilomètres représentant une dépense totale de 300 milliards. A ce propos, il s'est déclaré opposé à la constitution d'une société nationale unique, lui préférant des sociétés régionales d'économie mixte, où les pouvoirs publics seraient majoritaires.

Quant au Canal du Nord, il a reconnu que son achèvement (au gabarit de 340 tonnes), améliorant singulièrement la liaison entre le Nord et Paris, rencontrait l'opposition sourde du Budget, mais qu'il s'efforcerait d'obtenir l'accord de M. Hirsch, commissaire général au Plan, pour son inscription au Plan de modernisation et d'équipement.

En ce qui concerne les voies navigables, le ministre a indiqué que celles-ci, en dépit de leur vétusté, assuraient un trafic-marchandises équivalent, toutes proportions gardées, à celui de la S.N.C.F.

Les commissaires sont ensuite intervenus dans le débat, notamment :

— M. Aubert, sur les difficultés des moyens d'hébergement complémentaire et sur la nécessité d'empêcher par le péage l'utilisation des autoroutes pour la circulation lourde à longue distance ;

— M. Bouquerel, sur l'utilité d'une représentation parlementaire au sein de la commission des autoroutes ;

— M. Julien Brunhes, sur l'aménagement des tarifs de transport de la voie d'eau et de la voie ferrée ;

— M. Lodéon, sur le développement du réseau touristique des Antilles par l'édification de grands hôtels et la construction de routes convenables.

PRODUCTION INDUSTRIELLE

Jeudi 1^{er} mars 1956. — *Présidence de M. Bousch, président.*
— A l'occasion de la discussion du projet de loi (n° 331, année 1955), adopté par l'Assemblée Nationale, portant approbation du deuxième plan de modernisation et d'équipement, la commission a poursuivi l'examen du rapport pour avis de M. Bousch sur la sidérurgie.

Le rapporteur a traité, en premier lieu, du montant des investissements réalisés dans la sidérurgie depuis 1945, qui se sont élevés à 445 milliards de francs.

De 1947 à 1953, ces investissements ont été financés essentiellement par des prêts sur fonds publics. A partir de 1953, le Groupement de l'Industrie sidérurgique lança des emprunts de caractère collectif qui ont permis de financer 30 % des investissements de la sidérurgie.

En résumé, depuis dix ans, sur 515 milliards de dépenses, répartis en 445 milliards de travaux et 70 milliards de charges de remboursement, l'endettement total de la sidérurgie est de 284 milliards, soit 60 % du chiffre d'affaires annuel.

M. Bousch a ensuite évoqué les mesures à prendre sous l'angle financier pour permettre à la sidérurgie française de garder son rang en face des sidérurgies étrangères.

Il a traité du problème des prix qui, selon leur niveau, rendent possible ou non l'autofinancement, des aménagements fiscaux à apporter malgré les réformes déjà effectuées en matière d'amortissement, de regroupement de sociétés et de taxe sur le chiffre d'affaires, et des différentes formes de crédit.

Le rapporteur a interrompu son exposé pour rendre compte à la commission de l'entrevue que son Bureau avait eue avec M. Lemaire, Secrétaire d'Etat à l'Industrie et au Commerce, à propos notamment de l'amodiation du gisement du Warndt.

Puis la commission a entendu M. Ferry, délégué général de la Chambre syndicale de la sidérurgie, qui lui a exposé les perspectives de la sidérurgie française dans les trois années à venir.

Le deuxième plan avait prévu une capacité de production de 14 millions et demi de tonnes à fin 1957. D'ores et déjà, il apparaît qu'il faut accélérer la cadence des investissements et atteindre une capacité de 17 millions de tonnes vers 1959. Cet objectif

serait atteint en accroissant la capacité de production de métal, d'usines déjà existantes.

Ce programme complémentaire, établi tant par la sidérurgie que par le ministère de tutelle, nécessiterait un effort financier de 20 milliards environ par an pendant trois ans, quis'ajouteraient aux 70 milliards environ déjà prévus.

Pour faire face à cet effort, la sidérurgie espère que la politique des prix lui permettra de dégager une marge d'autofinancement normal dans ses prix de vente et que les pouvoirs publics lui apporteront leur concours.

Demeure un problème difficile d'approvisionnement en matières premières, essentiellement en coke et en ferraille mais qui n'est pas insoluble.

En conclusion, M. Ferry a indiqué que l'objectif de 17 millions de tonnes serait vraisemblablement atteint en trois à quatre ans.

Une discussion s'est instaurée à laquelle ont participé notamment MM. Coudé du Foresto, Deguise, Descours-Desacres, de Villoutreys et le président.

La commission a ensuite examiné à nouveau le financement du projet de loi (n° 146, session 1955-1956), adopté par l'Assemblée Nationale, instituant un fonds national de la vieillesse.

Elle s'est ralliée aux propositions de la commission des finances tendant à instituer une taxe d'affichage et à réduire de 1 milliard la protection du raffinage.

Par contre, elle a estimé préférable de remplacer l'augmentation de 2 fr. 50 du prix du litre de supercarburant par une augmentation de 1 franc portant à la fois sur le carburant ordinaire et le supercarburant. En conséquence, elle a chargé son rapporteur, M. Lebreton, de proposer à l'agrément du Conseil de la République l'amendement suivant au texte de l'article 9 :

« Remplacer le paragraphe II, y compris le tableau, et le paragraphe III de cet article par le texte suivant :

« Sans préjudice de la majoration prévue à l'alinéa précédent, la taxe intérieure de consommation des essences de pétrole (n° 27-10-A a à d du tarif des douanes) sera, à compter de la date d'entrée en vigueur de cette majoration, augmentée de 100 francs par hectolitre.

« Par suite de cette modification, le paragraphe IV devient le paragraphe III. »

RECONSTRUCTION ET DOMMAGES DE GUERRE

Mardi 28 février 1956. — *Présidence de M. Jozeau-Marigné, président.* — La commission a entendu le rapport pour avis de M. Edgard Pisani, sur le projet de loi (n° 331, année 1955) portant approbation du deuxième plan de modernisation et d'équipement.

Le rapporteur a traité successivement :

a) *de la reconstruction*, qui est en voie d'achèvement ; mais le problème des dommages de guerre subis en Indochine et en Afrique du Nord reste posé. Les transferts devront être accordés compte tenu d'un véritable plan d'aménagement économique de l'Union Française.

M. Pisani a préconisé l'établissement d'une législation permanente des dommages de guerre et une reconversion des services du Ministère en fonction de ses tâches permanentes qu'il faut définir ;

b) *de la construction.* — M. Pisani a déclaré qu'une notion nouvelle doit apparaître dans la construction. Il faut prévoir entre autres la création de quartiers neufs dans la périphérie des grandes villes et de cités nouvelles. D'autre part, il est impossible de prévoir des normes plus réduites si l'on veut que la durée des constructions neuves soit égale à celle de l'amortissement des prêts consentis pour les réaliser ;

c) *de l'aménagement du territoire.* — M. Pisani a critiqué le manque de coordination entre les différents organismes qui s'occupent de l'aménagement. Il préconise la formation d'un organisme de synthèse à l'échelon gouvernemental. L'aménagement du territoire doit être repensé et exclure la conception du « saupoudrage » de petites industries dans les régions pauvres.

Après un débat auquel ont pris part le président, M^{me} Jacqueline Thome-Patenôtre, MM. André, Dupic et Plazanet, la commission a fait sienne les conclusions de l'avis de M. Pisani.

Elle a ensuite nommé M. Zussy rapporteur de la proposition de résolution (n° 274, session 1955-1956) tendant à inviter le Gouvernement à déposer un projet de loi en vue de compléter l'article premier de la loi n° 47-1631 du 30 août 1947 instituant une allocation d'attente en faveur des sinistrés par faits de guerre.

TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Mercredi 29 février 1956. — *Présidence de M. Francis Dassaud, président.* — M. Menu a été chargé de rapporter la proposition de loi (n° 262, session 1955-1956), dont il est l'auteur, tendant à modifier les articles 2 et 3 du Livre IV du Code du travail relatifs à la création de conseils de prud'hommes.

La commission a procédé ensuite à un nouvel examen du projet de loi (n° 146, session 1955-1956), adopté par l'Assemblée Nationale, instituant un fonds national de la vieillesse.

N'ayant pas été saisie, en temps utile, de nouvelles propositions de financement de la part de la commission des finances, elle a décidé de reprendre les articles 8 et 9 du texte voté par l'Assemblée Nationale.

Enfin, la commission a adopté sans modification le projet de loi (n° 300, session 1955-1956), adopté par l'Assemblée Nationale, modifiant le régime des congés annuels payés.

M^{me} Devaud a été chargée de rapporter ce texte.

RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET PROGRÈS TECHNIQUE

Mercredi 29 février 1956. — *Présidence de M. Longchambon, président.* — Le président rappelle la suite des travaux entrepris par la commission et portant sur l'étude des investissements du Centre national de la Recherche scientifique, du Commissariat à l'Énergie atomique et de l'Institut national d'Hygiène.

Ces travaux ayant formé la base de l'étude du 2^e Plan d'équipement et de modernisation, M. Longchambon fait l'exposé des dispositions de ce plan concernant la recherche scientifique et des objectifs poursuivis, entre autres : 3^e cycle d'études supérieures, amélioration de la situation des chercheurs.

Après une discussion dans laquelle intervinrent MM. Chazette, Durieux, Portmann, Primet, Jollit et le président, ce dernier fit ressortir la mauvaise mise en œuvre du 3^e cycle d'études supérieures, aboutissant à une trop grande dispersion des efforts contrairement au but initialement envisagé.

De même, M. Longchambon rappelle que rien n'a été fait pour améliorer la situation des chercheurs et que le recrutement, tant des chercheurs que des professeurs, en souffre considérablement.

Enfin, M. Longchambon met l'accent sur le manque d'organisation, de coordination de la Recherche scientifique. Il trace à grands traits les bases d'une organisation coordonnant, sous l'autorité du Président du Conseil, ou d'un ministre de la recherche scientifique, les efforts des organismes de recherche et des divers départements ministériels intéressés.

Sur une intervention de M. de Villoutreys, le président précise que l'avis donné par la commission devra insister sur la triple nécessité : de veiller à la non-déviation du 3^e cycle, de régler le problème de la rémunération insuffisante des chercheurs et techniciens, enfin d'organiser, pour l'avenir, une coordination efficace des organismes de recherche.

La commission désigne alors M. Longchambon comme rapporteur pour avis du projet de loi (n° 331, année 1955), adopté par l'Assemblée Nationale, portant approbation du 2^e plan d'équipement et de modernisation.